



Nouvel appel à projets pour le développement la filière hydrogène



François DE RUGY, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances, Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Guillaume BOUDY, Secrétaire général pour l'investissement, et Arnaud LEROY, Président de l'ADEME, lancent l'appel à projets « *Production et fourniture d'hydrogène décarboné pour des consommateurs industriels* ».

Un dispositif pour décarboner les usages industriels

L'objectif de l'appel à projets « *Production et fourniture d'hydrogène décarboné pour des consommateurs industriels* », lancé par l'Etat et l'ADEME en février 2019 dans le cadre de l'action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » du Programme d'investissements d'avenir (PIA), est d'**inscrire les développements de l'hydrogène dans une trajectoire de transition écologique et énergétique et dans une démarche de compétitivité de la filière**. Il s'inscrit dans le cadre du **Plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique** annoncé le 1er juin 2018, et ainsi soutenu dans le cadre du Grand plan d'investissement.

Cet appel à projets s'adresse à toute entreprise se positionnant comme maître d'ouvrage et supportant tout ou partie d'un investissement de production d'hydrogène décarboné ou, dans le cas de l'hydrogène fatal, supportant des investissements d'épuration, de conditionnement ou de stockage préalables à la commercialisation de l'hydrogène.

Seront sélectionnés, dans une **logique de pré-déploiement**, les projets proposant les **offres de valeur les plus compétitives** pour la fourniture d'hydrogène décarboné à usage principalement industriel (production et livraison sur site).

Les usages finaux visés, existants ou nouveaux, sont principalement liés à des besoins de processus industriels (chimie, électronique, verrerie, industrie agroalimentaire, etc.). Une faible partie de la production pourra néanmoins alimenter d'autres usages (mobilité, stockage, etc.).

L'enveloppe indicative consacrée au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets pourra aller jusqu'à 50 M€.

L'appel à projets « *Production et fourniture d'hydrogène décarboné pour des consommateurs industriels* » est ouvert jusqu'au 18 juin 2019.

Plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique

C'est dans un objectif de verdissement des technologies existantes de production d'hydrogène, que le ministère de la Transition écologique et solidaire a mis en place, en juin 2018, le plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique, qui vise à faire de la France un leader mondial dans ce domaine. La part d'hydrogène produit à base de sources renouvelables a ainsi été fixée à 10% à l'horizon 2023.

Vous avez dit « hydrogène décarboné » ?

L'hydrogène est utilisé dans l'industrie depuis très longtemps comme matière première, principalement dans l'industrie chimique et pétrochimique (raffinage, ammoniac et engrais) et la métallurgie. Ces usages représentent en France des quantités importantes, de l'ordre de 900 000 tonnes par an, qui sont produites principalement à partir de combustibles fossiles.

On désigne par « hydrogène décarboné » la combinaison des deux facteurs suivants :

- l'hydrogène issu de modes de production n'ayant pas recours aux énergies fossiles, ou hydrogène fatal c'est-à-dire co-produit d'un procédé industriel qui ne vise pas uniquement à produire de l'hydrogène ;
- dans les cas où le site de production et le site de consommation sont distants, transporté en déployant une solution vertueuse d'acheminement de l'hydrogène – c'est-à-dire qui n'annule pas le bénéfice environnemental lié à l'utilisation d'hydrogène décarboné.

Plus d'infos :

- [L'appel à projets en ligne](#)
- [Le Plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique](#)

Contacts presse :

- **Secrétariat général pour l'investissement** : 01 42 75 64 58 – vincent.deshayes@pm.gouv.fr - @SGPI_avenir
- **ADEME** : 01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com - @ademe
- **Ministère de la Transition écologique et solidaire** : 01 40 81 77 57 - @Min_Ecologie
- **Ministère de l'Economie et des Finances** : 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
- **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation** : 01 55 55 99 12 / 01 55 55 81 49 - presse-mesri@recherche.gouv.fr

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois : l'enseignement supérieur, la recherche et la formation, la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique, le développement durable, l'industrie et les PME, l'économie numérique, la santé et les biotechnologies. Le troisième volet du PIA, le PIA 3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>
- Twitter : [@SGPI_avenir](#)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur [@ademe](#)